



Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Pôle des Affaires Institutionnelles

Affaire suivie par :  
BOURDET Matthieu  
Téléphone : 05 61 55 66 06  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels et des doctorants au conseil de l'OMP – scrutin du 05 novembre 2024.

**Décision n° 2024-OR-313**

## LA PRÉSIDENTE

- Vu** le Code de l'éducation dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L712-2, L713-1, L.713-3, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu** le code de l'éducation dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 6 ;
- Vu** les statuts de l'OMP ;
- Vu** la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision 2024-OR-292 portant organisation des élections des représentants des personnels et des doctorants au conseil de l'OMP ;
- Vu** la décision n° 2024-OR-298 portant recevabilité des candidatures des élections des représentants des personnels et des doctorants au conseil de l'OMP ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement.

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation des résultats

#### **Collège A Représentants des professeurs et personnels assimilés**

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 05 novembre 2024, le procès-verbal de dépouillement du collège A, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges	4
Nombre d'électeurs inscrits	168
Nombre de bulletins de vote	34
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	33
Taux de participation	20,23%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

#### **Observer l'Univers en Midi-Pyrénées**

1. Amélie MARCHAUDON
2. Jean-Louis ROUJEAN
3. Fabienne LOHOU
4. Michal BYSTRICKY

**Collège B**  
**Représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés**

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 05 novembre 2024, le procès-verbal de dépouillement du collège B, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges	4
Nombre d'électeurs inscrits	269
Nombre de bulletins de vote	25
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	24
Taux de participation	9,29%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

<b>Le trait d'union</b>
1. José DARROZES
2. Soumaya LATOUR
3. Antoine LECERF
4. Fabrice HERNANDEZ

**Collège BIATSS**

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 05 novembre 2024, le procès-verbal de dépouillement du collège BIATSS, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges	6
Nombre d'électeurs inscrits	429
Nombre de bulletins de vote	84
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	83
Taux de participation	19,5%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

<b>Les utopistes</b>	<b>L'OMP demain</b>	<b>Union pour le Conseil de l'OMP</b>
1. Ekué Sinila KOUDOYOR	1. Patricia COLOMBANI	1. Delphine MARIA
		2. Moustafa BELHADJ SENINI
		3. Stéphanie MANDROU
		4. Laurent GUESDON

## Collège DOCTORANTS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 05 novembre 2024, le procès-verbal de dépouillement du collège doctorants, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges titulaires	2
Nombre de sièges suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	221
Nombre de bulletins de vote	21
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	21
Taux de participation	9,5%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

<b>L'Avenir de l'OMP</b>	<b>Les Rolling Stones</b>
<b><u>Titulaire</u></b>	<b><u>Titulaire</u></b>
1. Felicitas KEIL	1. Marius ALLEBE
<b><u>Suppléant</u></b>	<b><u>Suppléant</u></b>
2. Onaïa SAVARY	2. Louise KARMAN-BESSON

### Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

### Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise au rectorat de l'académie de Toulouse. Elle est affichée sur tous les sites de l'OMP. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 08 novembre 2024  
La présidente de l'université Toulouse III-Paul Sabatier,  
Odile RAUZY

